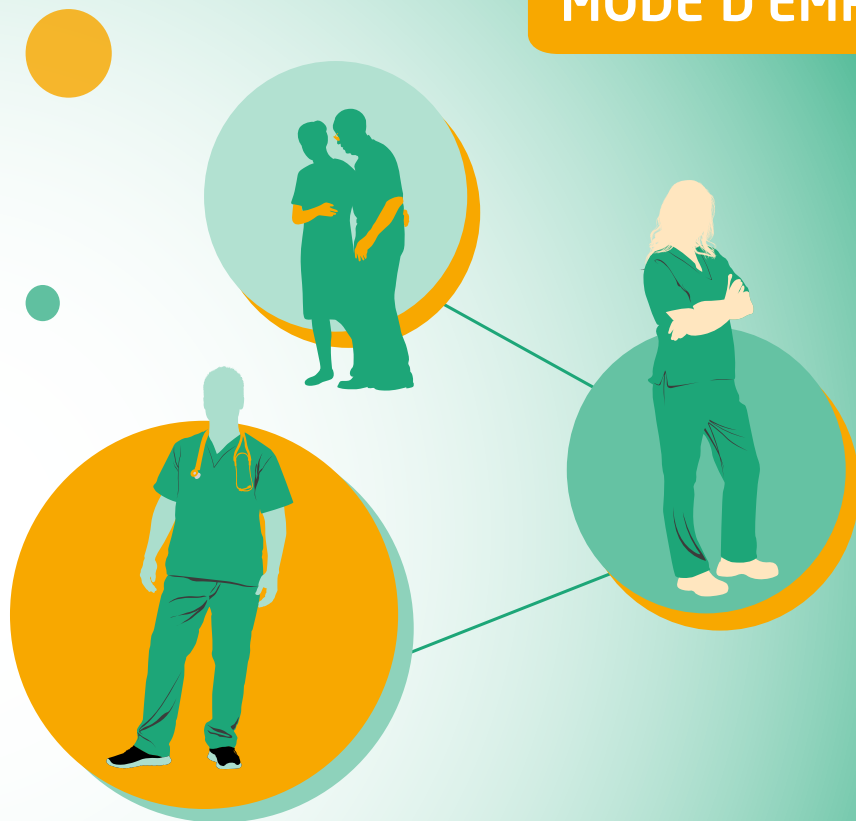


L'infirmier en pratique avancé (IPA)

MODE D'EMPLOI



Infirmier en pratique avancée, une nouvelle profession pour améliorer l'accès aux soins dans les zones sous dotées et la qualité du parcours des patients.

Face à la mutation du système de santé, le développement de la pratique avancée constitue une véritable plus-value pour les territoires. Il favorise la diversification des compétences des professionnels paramédicaux, renforce les coopérations entre professionnels de santé et libère du temps médical sur les pathologies ciblées.

Qu'est-ce que le métier d'infirmier en pratique avancée ?

Le métier d'infirmier en pratique avancée (IPA) est une évolution de la profession d'Infirmier diplômé d'Etat (IDE). Formé à des situations complexes, l'infirmier acquiert des compétences élargies, tout en maintenant son statut de soignant paramédical.

L'IPA apporte une nouvelle réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement.

Il peut exercer en ville comme en établissement de santé ou médicosocial, dans le cadre d'une pratique coordonnée et intervient à différents moments du parcours de soins du patient.

En ville, les équipes de Soins de Proximité (ESP), les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), et les centres de santé, sont des lieux particulièrement favorables à cet exercice.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE ?

Le champ d'intervention de l'IPA est réglementé, défini par les arrêtés et décrets du 18 juillet 2018 :

- ▶ Pathologies chroniques stabilisées
- ▶ Oncologie et hémato-oncologie
- ▶ Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- ▶ Santé mentale et psychiatrie

Les actes concernés sont les suivants :

- ▶ Dépistage
- ▶ Prévention
- ▶ Prescriptions d'exams complémentaires
- ▶ Renouvellement et/ou adaptation de traitements médicamenteux

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN IPA ET UN INFIRMIER ASALEE ?

De par sa formation diplômante, son autonomie et ses champs de compétence, l'IPA se distingue de l'infirmier ASALEE qui travaille principalement sur l'éducation thérapeutique du patient.

Comment s'organise la pratique avancée?

L'exercice professionnel de l'IPA ne peut se concevoir de manière isolée. Il s'agit d'une pratique en collaboration avec l'ensemble des professionnels.

La décision de proposer un suivi par un IPA doit obligatoirement être prise par le médecin du patient, après étude de son dossier médical. Le consentement du patient doit être recueilli. Un protocole de coopération doit être préalablement défini entre le médecin et l'IPA. Il précise :

- ▶ Le ou les domaines d'intervention concernés
- ▶ Les modalités de prise en charge par l'infirmier
- ▶ Les modalités et la régularité des échanges d'information et des réunions de concertation pluri professionnelles

L'infirmier reste responsable des actes qu'il réalise dans le cadre de la pratique avancée.



Comment devenir infirmier en pratique avancée ?

Le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Pratique Avancé (DEIPA), délivré à l'issue de 2 ans de formation, confère un grade universitaire de Master. Un infirmier peut se former pour devenir IPA lorsqu'il a acquis au minimum 3 ans d'expérience professionnelle en tant qu'IDE.

Où se former ?

Dans le cadre de la reconnaissance de la pratique avancée pour les infirmiers, les universités de Rennes et de Brest ont été agréées en Bretagne pour dispenser cette formation.

Un accompagnement financier est-il proposé ?

L'ARS Bretagne soutient financièrement les élèves IPA pendant leurs deux années d'étude et lors de leur installation en ville : www.bretagne.paps.sante.fr

Pour plus d'informations
www.bretagne.paps.sante.fr